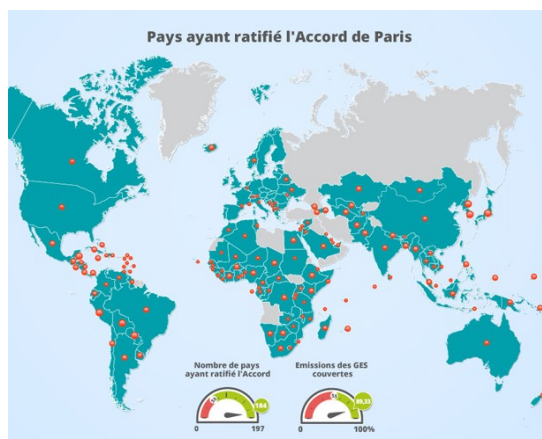


Accord de Paris: état des lieux des engagements nationaux

ACTU-ENVIRONNEMENT 3 décembre 2018 Philippe Collet, journaliste Rédacteur spécialisé©
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Accord-paris-engagements-nationaux-32507.php4>

A l'occasion de l'ouverture de la COP 24 à Katowice (Pologne), Actu-Environnement revient sur la ratification de l'Accord de Paris et sur les engagements pris par les Etats à cette occasion.



En décembre 2013, les négociateurs internationaux [réunis à Varsovie](#) (Pologne) s'étaient accordés sur le principe d'engagements volontaires. La feuille de route adoptée à cette occasion prévoyait que les pays "qui le peuvent" fournissent leurs "contributions" de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) le plus en avance possible de la conférence de Paris planifiée fin 2015.

L'année 2015 a été marquée par la publication de nombreuses contributions intentionnelles déterminées au niveau national (INDC, pour Intended Nationally Determined Contribution). A l'ouverture de la conférence de Paris (COP 21), 183 pays avaient remis une contribution. Celles-ci sont très variées : la réduction des émissions est exprimée en valeur absolue par rapport à une date (1990, par exemple) ou en valeur relative par rapport à un scénario au fil de l'eau, les GES et les secteurs économiques couverts par l'engagement varient, et l'engagement prend en compte, ou pas, le rôle des puits carbone forestiers.

Les contributions volontaires deviennent des engagements

A l'issue de la conférence de Paris, les négociateurs ont décidé que ces contributions deviennent l'engagement officiel des Etats qui ratifient l'Accord. Aujourd'hui, 183 Etats, ainsi que l'Union européenne, ont ratifié l'Accord. La quasi-totalité des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre ont ratifié l'Accord et pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES. Les principales exceptions sont la Fédération de Russie (7,53 % des émissions mondiales), l'Iran (1,30 %) et la Turquie (1,24 %), seuls pays n'ayant pas ratifié le texte et dont les émissions de GES dépassent 1 % des émissions mondiales.

Reste le cas des Etats-Unis qui ont [ratifié l'Accord en septembre 2016](#). Mais, en juin 2017, Donald Trump a annoncé son souhait de [désengager les Etats-Unis](#). Cette décision a été [officiellement notifiée](#) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Ccnucc) par un courrier daté du 4 août 2017. Compte tenu de ces délais, les Etats-Unis ne pourront pas formellement quitter l'Accord avant le 4 novembre 2020.

Vidéo sur le même thème



[Une COP au pays du charbon, est-ce crédible ? C'est à Katowice, capitale minière de la Pologne, que doit se négocier la concrétisation de l'Accord de Paris. Dans quel contexte local s'organise cette conférence dite de la dernière chance ? La diplomatie polonaise est-elle à la hauteur ? On en débat ! - 04/12/2018](#)

A lire aussi

- [Climat : la conférence de Varsovie s'est achevée sur un compromis de dernière minute](#)
- [Climat : Chine et Etats-Unis ratifient l'Accord de Paris](#)
- [Climat : Trump met les Etats-Unis au ban de la communauté internationale](#)
- [Climat : l'Accord de Paris ratifié par 168 pays](#)